

**Fiche d'inscription :**

**Article 1 :** L'association Amicale des Anciens Footballeurs de Flayat, organise la 1ère édition de la randonnée VTT à Flayat. Ce n'est pas une compétition. Les participants doivent se considérer en promenade et de ce fait se conformer au code de la route, aux arrêtés Préfectoraux et Communaux.

**Article 2 :** Cette randonnée est ouverte aux licenciés de toutes les Fédérations, et aux non licenciés. Pour les mineurs, une autorisation parentale est exigée. Il n'y a pas de classement.

**Article 3 :** L'inscription ainsi que le règlement doivent s'effectuer au préalable sur le site <https://www.flayat.fr> ou au 06.71.19.02.39 Nelly VILLETELLE avant le 28/04/2022. **Tarif :** 7€ pour le parcours de 48 kms (410 m de dénivelé) , 5€ pour le parcours de 35 kms (326 m de dénivelé) et 2€ les 15 kms (125 m de dénivelé). Renvoyer votre inscription avec votre règlement (à l'ordre de l'amicale des anciens footballeurs de Flayat (AAFF)) par courrier à l'adresse suivante : Amicale des Anciens Footballeurs De Flayat Chez Mme Nelly VILLETELLE, 20 rue des Rochers, 23260 FLAYAT.

Ou alors vous pouvez régler le jour même de la randonnée mais avec un supplément de 2€ par parcours.

**Article 4 :** Le port du casque est obligatoire pour les parcours VTT. Les parcours sont balisés. Un poste de ravitaillement est prévu sur les parcours 35 kms et 48 kms.

**Article 5 :** Chaque participant doit être couvert par une assurance responsabilité civile personnelle, tout accident dû à une imprudence individuelle engagera sa responsabilité.

**Article 6 :** Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident sur le parcours ou d'éventuelles séquelles survenant à la suite de la randonnée. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou dégradation du matériel du participant.

**Article 7 :** Chaque participant doit s'assurer auprès de son médecin traitant que son état de santé lui permet de participer à la randonnée.

**Article 8 :** Il est strictement interdit de jeter des détritrus dans la nature (des poubelles sont prévues à cet effet aux ravitaillements.)

**Article 9 :** La participation à la randonnée implique la prise de connaissance du présent règlement et son acceptation sans réserve. L'engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement.

**Article 10 :** Départ individuel entre 8H00 et 9H30, au stade municipal de Flayat, rue du Puy de la Belle. Parking gratuit.

**Article 11 :** Suite à votre inscription une plaque de cadre numérotée vous sera remise.

**« Je certifie avoir pris connaissance du présent règlement, de l'accepter dans sa totalité, celui-ci ne pourra faire l'objet d'aucune réclamation ».**



**BULLETIN D'INSCRIPTION**

Homme       Femme       Enfant

Nom : .....Prénom : .....

Date de naissance : ...../...../.....

Adresse : .....

N° de portable : ...../...../...../.....

Licencié d'un club ? OUI  NON

Non du club actuel : .....

Parcours choisi : 15kms  35 kms  48kms

Possibilité d'une restauration sur place OUI  NON

Nombres de personnes ..... si oui prévenir Nelly VILLETELLE au 06.71.19.02.39 avant le 28/04/2022.

AUTORISATION PARENTALE (obligatoire pour les moins de 16 ans)

Je soussigné : .....autorise mon fils ,  ma fille

Nom prénom : .....à participer à la randonnée VTT.

N° de plaque de cadre attribué  
(réservé à l'organisation)

Signature du participant